

NORME INTERNATIONALE

ISO
664

Deuxième édition
1990-06-15

Graines oléagineuses — Réduction de l'échantillon pour laboratoire en échantillon pour essai

iTeh STANDARD PREVIEW

Oilseeds — Reduction of laboratory sample to test sample

ISO 664:1990

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/df5b05ff-9967-4739-a232-bc3c3cfe6d65/iso-664-1990>

INTERNATIONAL

ISO



Numéro de référence
ISO 664:1990(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 664 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 34, *Produits agricoles alimentaires*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 664:1977), dont elle constitue une révision technique.

[ISO 664:1990](#)

<http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/664-4739-a232-1990/iso-664-1990>

© ISO 1990

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Graines oléagineuses — Réduction de l'échantillon pour laboratoire en échantillon pour essai

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit la technique pour obtenir, à partir d'un échantillon pour laboratoire de graines oléagineuses un échantillon pour essai.

NOTE 1 Certains contrats concernant le commerce des graines oléagineuses prescrivent l'analyse de l'échantillon tel qu'il est prélevé, c'est-à-dire comprenant les impuretés éventuelles. D'autre part, certains contrats prescrivent la séparation préliminaire et quantitative des impuretés et l'analyse des graines pures séparées. L'analyse des impuretés peut également être demandée.

ISO 664:1990

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/df5b05ff-9967-4739-a232-bc3c3cf6d65/iso-664-1990>

2 Référence normative

La norme suivante contient des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, l'édition indiquée était en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente de la norme indiquée ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 658:1988, *Graines oléagineuses — Détermination de la teneur en impuretés.*

3 Principe

Après séparation des grosses impuretés si nécessaire, division de l'échantillon pour laboratoire à l'aide de moyens appropriés, de façon à obtenir un échantillon pour essai représentatif de l'échantillon pour laboratoire.

4 Appareillage

4.1 **Appareil à diviser**, appareil pour division en quarts, diviseur conique, diviseur à fentes multiples avec système distributeur, ou autre appareil réducteur assurant une répartition uniforme des composants de l'échantillon pour laboratoire dans l'échantillon pour essai.

4.2 **Récipient à échantillon**, fermant hermétiquement, de dimensions telles qu'il puisse juste contenir l'échantillon pour essai.

5 Mode opératoire

5.1 À la réception de l'échantillon pour laboratoire, contrôler l'emballage et les conditions de fermeture et consigner ces informations. Conserver l'échantillon pour laboratoire dans un lieu sûr à l'abri de la chaleur et des conditions anormales d'humidité, jusqu'à la préparation de l'échantillon pour essai.

5.2 Ouvrir avec précaution l'échantillon pour laboratoire et effectuer sans délai les opérations suivantes.

En premier lieu, si nécessaire, peser l'échantillon pour laboratoire, séparer et peser les grosses impuretés, c'est-à-dire celles qui ne peuvent pas être réparties uniformément lors de la préparation d'un échantillon homogène, puis mélanger l'échantillon pour laboratoire restant pour le rendre aussi homogène que possible. Au moyen d'un appareil à diviser adapté à la nature de la graine (4.1), effectuer ensuite des réductions successives jusqu'à obtention d'une masse correspondant à celle indiquée au tableau 1.

Pour les graines non répertoriées dans le tableau 1, les masses minimales de graines à obtenir doivent être les mêmes que celles prescrites pour des espèces de dimensions équivalentes.

Si la séparation des impuretés est demandée, suivre le mode opératoire décrit dans l'ISO 658.

5.3 Placer ensuite l'échantillon pour essai dans un récipient (4.2) sec et propre, le fermer hermétiquement et l'étiqueter.

6 Conservation de l'échantillon pour essai

Conserver l'échantillon pour essai dans un lieu sûr, à l'abri de la chaleur et des conditions anormales d'humidité.

Les analyses doivent être effectuées dans les plus brefs délais et, au maximum dans les 48 h suivant la préparation de l'échantillon.

Tableau 1 — Masse minimale de l'échantillon pour essai

Type de graines	Nom botanique ¹⁾	Masse min. g
Coprah (amandes)	<i>Cocos nucifera</i> Linnaeus	1 000
Graines moyennes et de plus grandes dimensions comprenant: Ricin (graines) Palmiste (noix) Arachide (graines) Karité (noix) Citrouille (pépins) Tournesol (graines) Soja (graines) Carthame (graines) Coton (graines)	<i>Ricinus communis</i> Linnaeus <i>Elaeis guineensis</i> N.J. Jacquin <i>Arachis hypogaea</i> Linnaeus <i>Butyrospermum paradoxum</i> (C.F. Gaertner) Hepper <i>Cucurbita maxima</i> Duchesne <i>Helianthus annuus</i> Linnaeus <i>Glycine max</i> (Linnaeus) Merrill <i>Carthamus tinctorius</i> (Linnaeus) <i>Gossypium</i> spp.	500
Petites graines comprenant: Cameline (graines) Chênevis (graines) Lin (graines) Colza (graines) Navette (graines) Oeillette, Pavot (graines) Moutarde blanche (graines) Moutarde noire (graines) Sésame (graines)	<i>Camelina sativa</i> (Linnaeus) Crantz <i>Cannabis sativa</i> Linnaeus <i>Linum usitatissimum</i> Linnaeus <i>Brassica napus</i> Linnaeus <i>Brassica rapa</i> Linnaeus <i>Papaver somniferum</i> Linnaeus <i>Sinapis alba</i> Linnaeus <i>Brassica nigra</i> (Linnaeus) W.D.J. Koch <i>Sesamum indicum</i> Linnaeus	200
1) En conformité avec l'ISO 5507:1990, <i>Graines oléagineuses — Nomenclature</i> , et avec la liste publiée par l'ISTA (The International Seed Testing Association) des noms de plantes stabilisés, 3 ^e édition, 1988.		

CDU 665.3:620.11

Descripteurs: produit agricole, oléagineux, analyse chimique, spécimen d'essai.

Prix basé sur 2 pages